DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

OBJET: Second projet de résolution numéro CA23 220275 adopté en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003) visant à autoriser l'usage « massage » pour le local 203 du bâtiment situé au 1195, rue Wellington (lot 5 832 678 du cadastre du Québec) (dossier 1238208002)

Nous, soussignées, personnes habiles à voter de la zone la disposition suivante :		, demandons qu'un	e résolution contenar
☐ à l'aménagement d'un établissement de massage établissement de massage;	situé à une distance	minimale de moins	de 300 m d'un autr

soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter concernées, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2).

	NOM ET PRÉNOM (EN LETTRES MOULÉES)	QUALITÉ (VOIR NOTE)					ADRESSE SELON LA QUALITÉ	SIGNATURE
		D	Р	0	C P	C 0		
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12	-							
13								

Note:

- D : Domicilié (à l'adresse concernée)
- P : Propriétaire unique d'un immeuble *
- O : Occupant unique d'un établissement d'entreprise *
- CP : Copropriétaire d'un immeuble (joindre la procuration le désignant)
- CO: Cooccupant d'un établissement d'entreprise (joindre la procuration le désignant)
- * Si le propriétaire ou l'occupant est une personne morale, joindre une résolution désignant la personne autorisée à signer.

	NOM ET PRÉNOM (EN LETTRES MOULÉES)	QUALITÉ (VOIR NOTE)			ΓÉ OTE)		ADRESSE SELON LA QUALITÉ	SIGNATURE
		D	Р	0	C P	C 0		
14								
15								
16								
17								
18								
19								
20								
21								
22								
23								
24								
25								

Note:

D : Domicilié (à l'adresse concernée)
P : Propriétaire unique d'un immeuble *
O : Occupant unique d'un établissement d'entreprise *
CP : Copropriétaire d'un immeuble (joindre la procuration le désignant)
CO : Cooccupant d'un établissement d'entreprise (joindre la procuration le désignant)
* Si le propriétaire ou l'occupant est une personne morale, joindre une résolution désignant la personne autorisée à signer.